VILLE DE BOUILLON
Procès-verbal du Conseil Communal du
02 octobre 2025

La séance se tient à la salle du Conseil Communal de l'Hôtel de Ville de Bouillon

La Présidente ouvre la séance à 20h00

Présents : Mme Anne GERARD, Présidente ;
Mmes et MM. Marie-Julie NEMERY, Bourgmestre ;
Denis ROULEFF, Bertrand GOBERT, Pol DE WACHTER & ~~Justine SERSON~~, Echevins ;
Cyprien CACHBACH, Aurore POLET,
Aline PENOY, Joël PONCELET, Willy NOIZET, Pauline MAZIERS,- ~~Frank ISTACE~~, Aurélie POCHET, Geoffroy GODART,
Claudia PONCIN & Mireille MANANT, Conseillers Communaux ;

Stéphanie DE WACHTER, Présidente du CPAS siégeant avec voix consultative ;

Jean MATHIEU, Directeur Général.

Absents et excusés : Mme Justine Serson, Echevine et Mr Frank Istace, Conseiller Communal

SÉANCE PUBLIQUE

Intervention de la Présidente relative à la police de l'Assemblée :

*Information au niveau des prises de paroles intervenant avant le 1er point inscrit à l'ordre du jour du Conseil…

La Présidente souhaite que cette demande de prise de parole lui soit soumise préalablement à l'ouverture de la séance et à la prise de parole pour qu'elle puisse l'annoncer officiellement.

* Information en vertu des articles 46 et 77 du ROI du Conseil Communal arrêté par le Conseil Communal en date du 30.08.2023 :

« Les questions des Conseillers Communaux sont transcrites dans le procès-verbal de la séance du Conseil Communal, conformément à l'article 46 du présent règlement : celles-ci ne seront reprises dans le P.V. qu'à la condition exclusive qu'elles soient remises par écrit (ou , mieux, par mail) au Directeur Général, le plus rapidement possible. Le Directeur Général transcrira, dès lors, intégralement ces questions dans le P.V. ainsi qu'uniquement les réponses qui y ont été données en séance publique par le Collège. »

La Présidente rappelle cette règle fondamentale qui n'a pas été respectée lors de la dernière séance.

* Information quant à l'assiduité de la présence des Conseillers Communaux aux séances du Conseil Communal en vertu de l'art. 74 du ROI du Conseil Communal arrêté par le Conseil Communal en date du 30.08.2023:

« Conformément à l'article L1l22-18 du CDLD, les Conseillers Communaux s'engagent à:

1. *exercer leur mandat avec probité et loyauté;*
2. *…*

3. ...
4. *assumer pleinement (c'est-à-dire avec motivation, disponibilité et rigueur) leur mandat et leurs mandats dérivés;*
5. ...
6. *participer avec assiduité aux réunions des instances de l'institution locale, ainsi qu'aux réunions auxquelles ils sont tenus de participer en raison de leur mandat au sein de ladite institution locale;*
7. ...
8. ...
9. ...
10. *adopter une démarche proactive, aux niveaux tant individuel que collectif, dans l'optique d'une bonne gouvernance;*
11. *rechercher l'information nécessaire au bon exercice de leur mandat et participer activement aux échanges d'expériences et formations proposées aux mandataires des institutions locales et ce tout au long de leur mandat;*
12. *encourager toute mesure qui favorise la performance de la gestion, la lisibilité des décisions prises et de l'action publique, la culture de l'évaluation permanente ainsi que la motivation du personnel de l'institution locale;*
13. *encourager et développer toute mesure qui favorise la transparence de leurs fonctions ainsi que de l'exercice et du fonctionnement des services de l'institution locale;*

... »

La Présidente regrette la nouvelle absence de Mr Istace à ce Conseil et rappelle le devoir moral de chaque Conseiller Communal d'user de son mandat public d'une manière déontologique

Pris connaissance.

Administration

2. PV du 28.08.2025 : approbation

Par 13 Oui et 2 abstentions (Willy Noizet et Joël Poncelet qui était absent à la séance précédente), approuve ce P .V.

Mr Noizet justifie son abstention comme suit :

1* Demande de 3 ajouts souhaités au PV :

° *l'hommage à Mr Michel FRERE a été rendu par la Minorité : il s'agissait d'un geste de respect et de dignité, qui dépasse toute considération politique. Un hommage devait aller de soi dans notre Assemblée.*

° Question 2° A° : Compte communal 2024 : *pour chaque remarque de la Tutelle, argumenter les causes et les actions à entreprendre et les communiquer au prochain Conseil*

° Question 2° B° : Mr Joël Poncelet : *le Conseiller Technique relève d'un choix politique et qu'il n'appartient donc pas au rôle d'un élu d'interagir directement avec le personnel ceci doit rester*

sous l'autorité hiérarchique de l'Administration, le Directeur Général et/ou le Chef de Service… ce qui a été confirmé en séance par le Directeur Général et l'Echevin des Travaux.

2* Justification :

La Minorité n'a reçu aucune réponse à ses demandes :

- *Avantages sociaux extrascolaire*
- *Actions suite aux remarques de la Tutelle*
- *Rapport concernant la ventilation des heures sur fonds propres*
- *Quid de la distribution des fruits dans les écoles*

En ce qui concerne cette remarque, la Bourgmestre rappelle les propos de la Présidente en début de séance et le prescrit des articles 46 et 77 du ROI du Conseil Communal.

Néanmoins, en ce qui concerne la distribution des fruits dans les écoles, après contacts pris avec la Direction, il s'avère que cette distribution a été suspendue d'autorité par la Directrice à la lumière de l'état des denrées proposées aux élèves…

En ce qui concerne les heures sur fonds propres, les chiffres ont été transmis par la Bourgmestre.

3. Recrutement d'un responsable de projet ATL (H/F/X), régime contractuel, à raison d'un quart-temps, sous contrat à durée déterminée d'un an (renouvelable) en vue d'un contrat à durée indéterminée avec clause résolutoire : Fixation des conditions d'accès aux emplois et les épreuves, de la commission de sélection, de la description de fonction, des formalités de publications des appels à candidatures, de la constitution d'une réserve de recrutement et lancement de la procédure de recrutement – approbation

A l'unanimité, approuve ce recrutement.

4. Recrutement d'un employé au service « Enseignement » (H/F/X), régime contractuel, à raison d'un mi-temps, sous contrat à durée déterminée d'un an (renouvelable) en vue d'un contrat à durée indéterminée : Fixation des conditions d'accès aux emplois et les épreuves, de la commission de sélection, de la description de fonction, des formalités de publications des appels à candidatures, de la constitution d'une réserve de recrutement et lancement de la procédure de recrutement – approbation

Par 6 non (Opposition) et 9 oui, approuve ce recrutement.

Comptabilité

5. Assurances – fixation du cahier des charges : assurance Administration communale-CPAS pour la période 2026 – 2027 – 2028 : approbation

Point retiré.

Fabriques d'église

6. FE Saints Pierre et Paul (Bouillon) : établissement cultuel – Compte de l'exercice 2025 – Modification budgétaire n°1 : réformation

A l'unanimité,

Article 1er. La délibération du 16/07/2025, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saints Pierre et Paul (Bouillon) arrête la modification budgétaire n° 1, pour l'exercice 2025, dudit établissement cultuel est réformée comme suit :

Article concerné	Intitulé de l'article	Ancien montant (€)	Nouveau montant (€)
R17	Supplément pour les frais ordinaires du culte	€ 48.767,61	€ 48.267,61
R25	Subsides extraordinaires de la commune	€ 22.687,97	€ 16.687,97
D45	Papiers, plumes, encres, registres de la fabrique, etc.	€ 1.000,00	€ 500,00
D56	Grosses réparations, construction de l'église	€ 22.687,97	€ 16.687,97

Art. 2. La délibération, telle que réformée à l'article 1, est approuvée aux résultats suivants :

	fabrique d'église	approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 53.269,82	€ 52.769,82
- dont une intervention communale ordinaire de secours de:	€ 48.767,61	€ 48.267,61
Recettes extraordinaires totales	€ 22.687,97	€ 16.687,97
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de:	€ 22.687,97	€ 16.687,97
- dont un boni présumé de l'exercice précédent de:	€ 0,00	€ 0,00
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 7.680,00	€ 7.680,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 44.506,82	€ 44.006,82
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 23.770,97	€ 17.770,97
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de:	€ 1.083,00	€ 1.083,00
Recettes totales	€ 75.957,79	€ 69.457,79
Dépenses totales	€ 75.957,79	€ 69.457,79
Résultat comptable	€ 0,00	€ 0,00

7. FE (Noirefontaine) : établissement cultuel - Budget de l'exercice « 2026 » : réformation

A l'unanimité,

Article 1er. La délibération du 12/08/2025, par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Noirefontaine (Bouillon) arrête le budget, pour l'exercice 2026, dudit établissement cultuel est réformée comme suit :

Article concerné	Intitulé de l'article	Ancien montant (€)	Nouveau montant (€)

R17	**Supplément pour les frais ordinaires du culte**	**€ 15.989,11**	**€ 11.944,11**
D17	**Traitement brut du sacristain**	**€ 1.665,00**	**€ 0,00**
D27	**Entretien et réparation de l'église**	**€ 1.000,00**	**€ 0,00**
D32	**Entretien et réparation de l'orgue et de l'harmonium**	**€ 500,00**	**€ 0,00**
D33	**Entretien et réparation des cloches**	**€ 200,00**	**€ 0,00**
D35B	**Entretien et réparation de l'extincteur**	**€ 250,00**	**€ 150,00**
D40	**Visites décanales**	**€ 250,00**	**€ 0,00**
D46	**Frais de correspondance, ports de lettres, etc.**	**€ 200,00**	**€ 70,00**
D50L	**Divers (dépenses diverses)**	**€ 600,00**	**€ 400,00**

Art. 2. La délibération, telle que réformée à l'article 1, est approuvée aux résultats suivants :

fabrique d'église		**approbation communale**
Recettes ordinaires totales	**€ 18.617,11**	**€ 14.572,11**
- dont une intervention communale ordinaire de secours de:	**€ 15.989,11**	**€ 11.944,11**
Recettes extraordinaires totales	**€ 11.402,04**	**€ 11.402,04**
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de:	**€ 0,00**	**€ 0,00**
- dont un boni présumé de l'exercice précédent de:	**€ 11.402,04**	**€ 11.402,04**
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	**€ 7.772,00**	**€ 7.772,00**
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	**€ 22.247,15**	**€ 18.202,15**
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	**€ 0,00**	**€ 0,00**
- dont un déficit présumé de	**€ 0,00**	**€ 0,00**

l'exercice précédent de:		
Recettes totales	**€ 30.019,15**	**€ 25.974,15**
Dépenses totales	**€ 30.019,15**	**€ 25.974,15**

8. FE Saint-Firmin (Rochehaut) : établissement cultuel - Budget de l'exercice « 2026 » : prorogation du délai de tutelle

A l'unanimité, approuve cette prorogation de 20 jours.

9. FE Saint-Nicolas (Ucimont) : établissement cultuel - Budget de l'exercice « 2026 » - prorogation du délai de tutelle

A l'unanimité, approuve cette prorogation de 20 jours.

Conventions

10. ASBL TERRE - renouvellement de la convention pour la collecte des déchets textiles ménagers : approbation

A l'unanimité, approuve ce renouvellement

Urbanisme et aménagement du territoire

11. Révision totale du Schéma de Développement Communal global de Bouillon – décision d'initier la procédure de révision : approbation

A l'unanimité, décide de réviser totalement le Schéma de Développement Communal global de la Commune de Bouillon et de charger le Collège Communal de prendre les dispositions nécessaires pour désigner un bureau d'étude chargé de réaliser le dossier de révision totale du Schéma de Développement Communal global de Bouillon.

Intercommunales - Régies autonomes - associations de projets, asbl & associations

12. ASBL Archéoscope de Bouillon - Composition de l'Assemblée Générale – Remaniement à 8 élus communaux au lieu de 10 suite à la désignation de Mr. Willy Noizet et de Mme Pauline Maziers désignés au Comité de Secteur « Centre-ville de Bouillon »

A l'unanimité, décide de désigner 8 Conseillers Communaux (au lieu de 10 initialement prévus) comme suit au titre de Délégués Communaux auprès de l'A.G. de l'asbl « Archéoscope de Bouillon » pour représenter la Ville jusqu'au terme de leur mandat actuel de Conseiller Communal et donc de désigner 5 (au lieu de 6) représentants de la liste « Transparence » & 3 représentants (au lieu de 4) de la liste « VISION COMMUNE ».

Asbl « Archéoscope de Bouillon »	**1. Stéphanie De Wachter**	**« Transparence »**
	2. Anne GERARD	**« Transparence »**
	3. Bertrand GOBERT	**« Transparence »**
	5. Cyprien CACHBACH	**« Transparence »**
	6. Aurore POLET	**« Transparence »**
	6. Geoffroy GODART	**« Vision Commune »**
	7. Claudia PONCIN	**« VISION COMMUNE »**
	8. Frank ISTACE	**« VISION COMMUNE »**

Questions

1° Willy Noizet :

A° Où en est-on avec le zoning de Menuchenet :
La Bourgmestre répond que des réunions ont eu lieu avec la Commune de Paliseul, Idelux et les différentes Instances concernées. Il faut des zones de compensations et nous estimons que les zones définies à l'époque n'étaient pas judicieuses. Paliseul avance de son côté et n'a pas émis de frein par rapport à notre position."

Pol De Wachter répond que le dossier est toujours en cours chez Idelux car la zone de compensation est à revoir au niveau de Bouillon … D'autres propositions plus acceptables ont été formulées et une réunion avec le DNF et Idelux est en cours de programmation pour ce faire.

B° Connait-on le coût, pour le CPAS, de la compensation du chômage :
Stéphanie De Wachter répond que NON… Rien à ce jour.

C° A-t-on déjà une idée du recalcul concernant le retour vers la Commune de l'impôt des personnes physiques et du précompte immobilier ?
La Bourgmestre répond que NON… Rien à ce jour n'est transmis par le SPF-Finances.

D° Par suite du recalcul d'Idélux du coût des déchets avez-vous les chiffres pour 2024 ?
La Bourgmestre répond que NON… Rien à ce jour n'est transmis par Idelux à ce sujet et rappelle, à ce sujet, qu'une demande d'Audit a été effectuée, à ce sujet, par les Commune à Idelux.
E° Depuis trois ans, les écoles connaissent un recomptage positif lors du comptage FWB du 30 septembre. Pouvez-vous nous préciser la situation pour cette année le comptage du 30 septembre 2025?
La Bourgmestre répond qu'il n'y aura pas d'emploi perdu lors de cette année scolaire.

F° Il circule l'information selon laquelle le Saupont assurerait prochainement la fourniture des repas chauds dans les implantations. Pouvez-vous nous confirmer ou infirmer cette rumeur ?
La Bourgmestre confirme qu'un contact a bien été pris avec « Le Saupont » dans ce contexte, mais que le dossier n'est qu'à ses prémisses et est à l'étude. La volonté est de proposer des repas chauds dans les différentes écoles. Le Collège a voulu voir ce qui se faisait dans les autres Communes. Un marché public de services devra, de toutes façons, être lancé dans cette optique et il n'est pas exclu, dès lors, de le Saupont"

G° Nous avons entendu qu'il serait question de vendre la MRS et de confier sa gestion à Vivalia. Est-ce un projet réel ou s'agit-il simplement d'une rumeur ?

Stéphanie De Wachter répond que NON… C'est bien une rumeur !

2° Claudia Poncin :
Allez-vous rallumer les lampes entre minuit et 5 heures du matin durant l'hiver ?
La Bourgmestre répond que ce dossier est à l'étude. Le Collège a rencontré le responsable de chez ORES qui nous a expliqué les possibilités. Nous avons demandé un estimatif des coûts.
La Bourgmestre précise, également, qu'une étude de la Zone de Police Locale a déterminé que l'extinction des lumières de minuit à 05h00 n'avait pas eu d'impact sur la criminalité sur le territoire communal.

Denis Rouleff répond que la Ville de Bouillon est actuellement en programme HEBDO (extinction lever de soleil + de minuit à 05h00 du matin sauf les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche + les fériés.)
La Ville a demandé à ORES d'étudier la possibilité de changer d'HEBDO en ASTRO (allumage coucher soleil => extinction lever soleil) au niveau des cabines de BOUILLON et de ROCHEHAUT. On attend le coût estimé de cette modification au niveau infrastructure (le prix serait d'environ une centaine d'euros pour changer de programme par cabine) ainsi qu'au niveau du coût du surplus de la consommation d'énergie (qui devrait être très conséquent !)
De plus, la Ville a décidé de postuler au programme « Villes et Villages étoilés » qui comporte l'extinction de l'éclairage public de minuit à 05h00… ce qui est déjà le cas avec notre programme HEBDO et attend, en sus, d'ORES, dans ce contexte, une estimation du coût pour la suppression de 74 points lumineux jugés inutiles par le Parc National de la Vallée de la Semois sur le territoire de la Ville.
En outre la Ville poursuit, avec ORES, son programme POLLEC 21 – Eclairage intelligent ainsi que son programme global de renouvellement du parc d'éclairage public communal par phasages annuels.

Pol De Wachter estime qu'une possibilité serait de faire une consultation populaire avec la réserve que si il y a des Villages qui ne sont pas du même avis alors qu'ils sont sur le même secteur, techniquement, ce ne sera pas possible. L'idéal est de mettre tout le monde sur le même pied.

Il est 21h50

La Présidente lève la séance

Par le Conseil
Le Directeur Général
J. MATHIEU

La Bourgmestre
M.-J. NEMERY